

Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du Commerce et  
des Nouvelles Technologies

\*\*\*

Département du Commerce Extérieur

Direction de la Politique des Echanges Commerciaux



المملكة المغربية

وزارة الصناعة، والتجارة

والتكنولوجيات الحديثة

\*\*\*

قطاع التجارة الخارجية

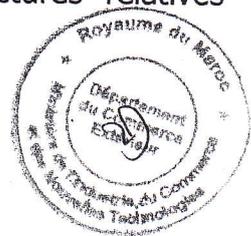
### AVIS AUX IMPORTATEURS N° 02/13

Le Département du Commerce Extérieur porte à la connaissance des importateurs des tôles d'acier laminées à chaud que, conformément à la Décision n° 01/13, les importations de tôles d'acier laminées à chaud originaires ou exportées de l'Union Européenne et de la Turquie, relevant des positions tarifaires 72.08 (à l'exception de 72.08.10 et 72.08.40), 72.11.13, 72.11.14 et 72.11.19, seront soumises, à compter du 16 janvier 2013, à la Déclaration Préalable d'Importation (DPI) pour une durée de 9 mois.

En conséquence, les importateurs désirant effectuer des importations de tôles d'acier laminées à chaud originaires de l'Union Européenne et de la Turquie doivent déposer au Département du Commerce Extérieur (Direction de la Politique des Echanges Commerciaux- Division de la Réglementation et de la Facilitation Commerciale sise 1, Avenue Tadla Mabella- Rabat) leur dossier, pour visa, constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- Le formulaire de la Déclaration Préalable à l'Importation (DPI) dûment rempli en six (6) exemplaires. Ce formulaire est disponible auprès de la Direction de la Politique des Echanges Commerciaux et peut être téléchargé sur le site web du Département du Commerce Extérieur au lien [http://www.maroc-trade.gov.ma/ReglementationImportation/ProceduresDocumentsImportation/Formulaires/Formulaires/eng\\_imp.pdf](http://www.maroc-trade.gov.ma/ReglementationImportation/ProceduresDocumentsImportation/Formulaires/Formulaires/eng_imp.pdf);
- La facture pro forma en 5 exemplaires précisant la quantité exprimée en unités de mesures adéquates (poids), la valeur totale et le prix unitaire ;
- Une copie du Certificat d'immatriculation au Registre de Commerce ; et
- Une copie de l'Attestation d'inscription à la Taxe Professionnelle (Patente).

Par ailleurs, lors du dépôt d'une nouvelle DPI, les importateurs doivent fournir au Département un état récapitulatif détaillé des opérations d'importations des tôles d'acier laminées à chaud originaires de l'Union Européenne et de la Turquie effectivement réalisées sous couvert de la DPI précédente selon le modèle, ci-joint, accompagné de copies des Déclarations Uniques des Marchandises (DUM) et des factures relatives auxdites importations.



**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS D'IMPORTATIONS**  
**EFFECTIVEMENT REALISEES SOUS COUVERT DE LA DPI N°..... DU.....**

N° DUM	Date	Poids	Valeur en DH	Exportateur
<b>Total</b>				

Je soussigné, ....., en ma qualité de ..... de la société ....., déclare sur l'honneur que les données ci-dessus sont exactes.

Date, cachet et signature

